



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

##### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QU'au cours d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue, par visioconférence le **mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19 h**, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au 4326, rue Wellington, laquelle est constituée du lot 3 416 704 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'utilisation d'un revêtement d'acier sur le mur latéral (du côté est), et ce, contrairement à l'article 163 du *Règlement de zonage* (1700) stipulant que pour tout bâtiment occupé par un usage du groupe d'usages « Habitation » ou un usage du groupe d'usages « Commerce », les matériaux autorisés comme revêtement extérieur pour tout mur extérieur sont la brique d'argile, la pierre de taille, le bloc architectural ou la pierre reconstituée. Cette demande, si elle était acceptée, aurait donc pour effet de :

**permettre l'utilisation d'un matériau de revêtement d'acier (MAC métal modèle *Harrywood* de couleur « anthracite ») au lieu des matériaux de revêtement prescrits au *Règlement de zonage* (1700).**

Conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 11 au 25 mai 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis:

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 4 mai 2021.

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement